

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX**, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St-Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Ordinations faites par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, au Grand Séminaire de Québec le 14 septembre courant et à la Basilique Notre-Dame de Québec le 16 septembre.—Retraite et ordinations au Collège Ste-Anne.—Le luxe dans les couvents.—Excursion des membres de l'Association de la Presse d'Ontario et de la Presse associée de la Province de Québec : De Fraserville à Québec.

Causerie Agricole : Des labours (Suite).—Conditions générales d'un bon labour à la charrue.

Sujets divers : Age propre au cochon pour faire du lard.—Le sarclage des prairies.

Choses et autres : La culture du blé à Manitoba.—Le choix d'une carrière.

Recettes : Feuilles de gadelle noire employées comme remèdes.—Les feuilles de gadelle noire et les maladies des poules.

REVUE DE LA SEMAINE

Ordinations.—Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a fait les ordinations suivantes à la chapelle du Grand Séminaire de Québec, le 14 septembre courant :

A la tonsure.—MM. Patrick Henri Reardon, Portland; Joseph Antoine Drolet, David Rémi Gagnon, Louis Rosario Morisset, Ls A. Rousseau, Joseph Jules Clovis Arsenaux, Ls Joseph Napoléon Mercier, Alfred Adélar Custonguay, Pierre Antoine Miville, Georges Etienne Tétu, Eugène Hudon, Québec; Martin Egan, Portland.

Minorés.—MM. Manuel Arsenaux Charlottown, I. E. P.; Philippe Benoit Garnneau, Québec; John Alexander McDonald, Charlottown; Jean Baptiste Ruel, Albert Lamotho, Joseph Octave Langlois, Jos. Elz Galurneau, Louis Nazare Ach. Fiset, Arthur Joseph Villoncuve, Thomas Victor Marcoux, Joseph Norbert Tancrède Paquet, Théodule Joseph Octave Etienne Giguère, Joseph Condé Nadeau, Louis Amateur Olivier, Edouard Théodule Blais, Louis Adolphe

Grenier, Odina Guimont, Louis Joseph Garon, Joseph Laberge, Québec;

Gédéon Stanislas Hamel, Arichat; Patrick Donnelly, James McGie, Saint-Jean, N. B.; Honoré Thériault, Charlottown, I. P. E.; Mathieu Blower Mulloris, Arichat; Pierre Plante, François Xavier Casgrain, Narcise Roy, Québec; Timothy Cassy, Désiré Léger, Saint-Jean, N. B.; Thomas Haly, Thomas Flanagan, Nebraska; Andrew John Timon, John Joseph Bradley, Portland; Aristide Magnan, Québec; Ignatius Angus Chisholm, John Boaton, Arichat.

Le 16 septembre, à la basilique Notre-Dame Québec :

Au sous-diaconat : MM. Joseph-Marie-Alphonse Genest, Siméon-Hubert Lessard, François Xavier Tessier Laplante, Théophile Turcotte, Patrick-Sharpfield O'Ryan, Arthur Gaudiose Brousseau, Paul-Hypolite Auguste Bernier, Henri-Alfred Dionne, Joseph Philippe Auguste Onelot, Charles Edouard Gagné, Luc Lévêque, de l'archidiocèse de Québec; M. Pierre Théberge, de la préfecture apostolique du golfe Saint-Laurent;

Au diaconat : M. Ferdinand Chabot, de l'Archidiocèse de Québec;

A la prêtrise : M. Lachlan McPherson, du diocèse d'Arichat.

Retraite et ordinations au Collège de Ste-Anne.—La retraite des élèves de cette institution, commencée mercredi le 19 septembre, se terminait dimanche dernier; le Révérend Père Bournigalle, Supérieur des Oblats de St-Sauveur de Québec, en a été le prédicateur.

Vendredi soir, MM. Joseph Levassour, Lucien Gauvreau, Pierre Groudin, Joseph-Dumais et Louis Bacon se présentaient devant Mgr l'Archevêque de Québec pour recevoir la tonsure.

Le lendemain matin, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec faisait les ordinations suivantes à la Chapelle du Collège :

Minorés : MM. Philippo Delisle, Auguste Caron, Joseph Lavoie et Clément Lévêque;

Sous-diacres : MM. J. Deblois et Joseph Richard.

Dimanche matin.—Diacres : MM. J. Deblois et Joseph Richard; Prêtre : M. M. Pierre Théberge.

M. Théberge devra accompagner Mgr F. X. Bossé dans ses missions de la Côte Nord.

Le luxe dans les couvents.—Parlant de l'ouverture du monastère des Ursulines aux parents des anciennes et des nouvelles élèves, les 30 et 31 août dont des centaines de personnes se sont prévaluées pour visiter la maison, la *Vérité* dit :

“ Les parents, quel que soit leur état de fortune, peuvent envoyer sans crainte leurs enfants chez les Ursulines. Les élèves y reçoivent des soins vraiment maternels et trouvent tout le confort nécessaire, mais aucune d'elles ne peut contracter des habitudes de luxe. La simplicité, la noble et chrétienne vertu de simplicité, y règne en souveraine. Partout de la lumière, de l'air, une exquisite propreté, choses que les élèves les moins fortunées peuvent retrouver ou faire fleurir au sein de leurs familles.”

Une chose me fait plaisir ici. C'est qu'aucune élève aux Ursulines ne peut contracter des habitudes de luxe.

On ne pourrait en dire autant de certains autres couvents, où les jeunes filles prennent le goût du luxe à un point qui les rend impropres à figurer dans la sphère où elles sont généralement appelées plus tard à vivre.

L'intempérance pour les hommes, le luxe pour les femmes, voilà au Canada, les deux grands dangers de l'époque.

Or le luxe est tout aussi dangereux que l'intempérance, celle-ci fait la honte de ceux qui s'y livrent, et le luxe n'a rien à craindre, marche haut, l'œil ardent, et trouve protection jusqu'au fond même de certaines maisons d'éducation religieuses.

En vain les évêques ont-ils tonné contre ce mal social, il a fini par envahir toutes les classes de la population canadienne.

Je connais des filles d'habitants—de cultivateurs si vous l'aimez mieux—qui se raidissent à tous les instants de leur existence, contre leur position sociale, parce qu'elles ont acquis au couvent des goûts de luxe qu'elles ne peuvent satisfaire, et qui les rendent malheureuses.

J'en connais d'autres qui pour contenter leur luxe, ont poussé leurs parents piqués d'un fol orgueil, à s'endetter par-dessus la tête, à compromettre leur avenir peut-être pour toujours.

Les parents soucieux du bonheur de leurs enfants et de leurs propres intérêts, doivent prévenir ces malheurs en faisant choix d'un couvent d'où leurs filles ne leur reviendront pas avec ces idées folles de luxe qui font tant de ravages de nos jours.

Qu'ils se le disent, leurs filles n'ont pas besoin d'être habillées en princesse, ni de poser en déesse, pour être considérées; la noble et chrétienne vertu de simplicité alliée à la science leur va bien mieux.

Or, les jeunes personnes sont placées au couvent pour la science et non pour apprendre à dépenser l'argent de leurs parents, en toilettes, parures, extravagances de toutes sortes, comme la chose se voit tous les jours.—V. G.—*L'Union des Cantons de l'Est.*

Excursion des membres de l'Association de la Presse d'Ontario et de la Presse Associée de la Province de Québec.—(Suite).—De Fraserville à Québec.—Nous ne savons pas si nos lecteurs ont à se plaindre de la longueur de notre compte rendu sur cette excursion, mais s'ils le trouvent ennuyeux, nous les plaignons d'avance à l'idée que nous entretenons de leur faire parcourir avec nous les endroits les plus intéressants que nous venons de visiter dans les provinces maritimes, qui forment partie de la grande Paissance du Canada, et qui sera le compte rendu de notre deuxième excursion. Nous avons tellement habitués nos lecteurs à nous pardonner bien des fautes, que nous comptons sur leur indulgence ordinaire, d'autant plus que l'espace que nous y consacrons ne nuit en rien aux matières agricoles qui forment la partie principale de notre journal. Et sur ce, nous continuons, sans cependant nous séparer encore de la ville de Fraserville, dont nous venons de visiter, immédiatement après le dîner, les principaux établissements industriels, où l'on y emploie plusieurs cents ouvriers et de première capacité.

Pour ne rien oublier de ce qui peut intéresser nos lecteurs, quant à cette ville, nous ne pouvons mieux faire que de donner ici un résumé des renseignements qui nous ont été donnés par un ami intime, M. J. Elzéar Pouliot, avocat.

Fraserville est situé sur le versant d'un coteau qui fait face au fleuve St Laurent. On distingue de loin, soit que l'on vienne de Cacouna ou de St Arsène, ou par les bateaux du Saguenay, la ligne gracieusement ondulante de ses élégants cottages, au dessus desquels dominent dans toute leur hauteur les murs calcinés de l'église catholique incendiée le 24 février dernier. Fraserville est le centre de la paroisse de St Patrice de la Rivière du Loup; il fut érigé en village en 1850, et en 1874 ayant acquis un développement rapide suffisant, une loi de la Législature de Québec l'incorpora en ville, entièrement séparée, au point de vue municipal, du comté de Témiscouata.

Le premier maire de la ville de Fraserville fut feu Georges Pelletier, riche négociant que nous avons intimement connu, dont l'intégrité et l'esprit d'entreprise resteront longtemps gravés dans la mémoire des habitants des environs à qui il a rendu de nombreux et incalculables services, tout en contribuant à lui assurer une fortune considérable. Il fut remplacé à la mairie par M. Elzéar Pelletier, son frère, aussi négociant. En troisième lieu, la ville mit M. J. Elzéar Pouliot à la tête de son organisation municipale; ce Monsieur, d'une grande activité et rempli de zèle dans l'accomplissement de cette charge, fut réélu l'année suivante. Depuis cinq ou six ans, M. William Fraser, propriétaire d'immenses fermes et parfait agronome autant qu'il est attaché à la culture des champs, préside en sa qualité de maire aux affaires de la ville qui depuis son incorporation a pris un essor et une extension considérables.

La première chapelle catholique de la Rivière du Loup fut construite en 1792, et la deuxième en 1812. La troisième qui a été détruite par un incendie, comme nous l'avons déjà dit, et qui est actuellement en construction doit être livrée au culte à Noël prochain. C'est M. Joseph Gosselin, de St Nicolas, qui en est l'entrepreneur pour la somme de \$48,600. L'appareil

de chauffage à la vapeur devra coûter cinq à six mille piastres.

L'érection canonique de la paroisse date de 1833, et son érection civile du 11 janvier 1842. Voici la liste des prêtres qui ont résidé comme curés à la Rivière-du-Loup: J.-B. Madran de 1825 à 1830, et les Révds L. F. Belleau décédé, Alexis Mailloux Grand Vicairé décédé, Et. Chartier décédé, J. D. Déziel (Monsignor, fondateur de la ville de Lévis) décédé, T. O. Leclerc, L.-A. Proulx, N. Beaubien, Dominique Racine (aujourd'hui évêque de Chicoutimi), Joseph Lagueux et F.-X. Ludger Biais; il y a actuellement deux vicaires: MM. Leclerc et Valin.

La fondation du Couvent, sous la direction des Dames du Bon Pasteur, remonte à 1859. Il fut érigé sous l'inspiration de Mgr Dom. Racine, alors curé de la Rivière-du-Loup; dix dames du Bon Pasteur y enseignent avec grand succès.

La Rivière-du-Loup a vu naître M. le Dr McLaughlin, qui fut plus tard médecin de Charles X, roi de France. Mgr Alexandre Taché, l'apôtre du Nord-Ouest et le fondateur de la ville de St Boniface, actuellement archevêque de la province ecclésiastique de Manitoba, est aussi né à la Rivière-du-Loup, à l'ancien manoir seigneurial.

La Rivière-du-Loup a envoyé trois membres au Parlement: MM. J.-B. Corneau, J. B. Pouliot et le Dr O. E. Grandbois. M. G. Deschênes, député à l'Assemblée Législative de Québec pour le comté de Témiscouata, demeure à Fraserville depuis le printemps dernier.

Fraserville, situé au milieu de la paroisse, comme l'on sait, possède le nouveau Palais de Justice et prison du district de Kamouraska (sur lequel il a été dépensé \$20,000 d'argent municipal), un couvent, une école modèle de garçons et trois écoles élémentaires, dont l'une est protestante. Quatre bons hôtels, dont l'un tenu par M. Edmond Talbot autrefois de Ste Anne de la Pocatière, peuvent et donner bon gîte et bonne table à nombre de voyageurs. Il n'y a pas de doute que la construction de l'embranchement du chemin de fer jusqu'au quai, va y déterminer la construction d'un autre grand hôtel pour les touristes et les baigneurs à la Pointe, dans la saison d'été.

On compte à Fraserville plus de trente marchands dont un grand nombre y font des affaires très prospères, grâce au trafic qui s'y fait avec les paroisses d'alentour, le nord du fleuve et le grand nombre d'employés du chemin de fer Intercolonial qui y a des ateliers et des usines donnant de l'emploi à plus de cent cinquante familles.

Outre les ateliers de construction et de réparations de l'Intercolonial, il y a une fonderie d'instruments d'agriculture, poêles, etc., appartenant à MM. Proulx et Waterson, et une immense fabrique de pulpe à papier mue par l'eau de la splendide chute près de la bâtisse aux engins du Chemin de fer, ayant pour propriétaires MM. A. R. Macdonald, le Dr Grandbois et plusieurs autres co-associés. Il y a encore au pied de cette chute une usine appartenant à M. F. Lachance qui a construit le Palais de Justice; on y fabrique des meubles et chassis, puis on y scie et plane le bois et confectionne une quantité considérable de bardeaux. Une autre usine, mue par la vapeur, appartenant à M. N.-G. Pelletier et située à l'endroit où se rendent

les goëlettes à mer haute, dans la rivière, y confectionne aussi une grande quantité de bois; à cette usine sont attachés des moulins à fouler et à presser l'étoffe, à teindre et carder la laine. M. Louis Dugal possède au même endroit une tannerie de cuirs rouges et mis en noir, qui fait des affaires considérables.

Depuis le pont sur la rivière vis-à-vis la gare de l'Intercolonial jusqu'au pont construit à la haute marée, espace d'environ deux milles de parcours, la Rivière-du-Loup n'offre qu'une succession de chutes, de rapides et cascades propres à faire mouvoir une multitude de fabriques et manufactures qui pourraient s'y établir: il est facile de s'en convaincre, quand on sait que la gare de l'Intercolonial est à trois cent trente-cinq pieds du niveau de la mer. Quelle belle élévation aussi pour y construire un aqueduc afin d'approvisionner la ville d'une eau claire et toujours abondante! Une compagnie à cette fin, est en voie de formation. Quelle protection semblable aqueduc ne fournirait-elle pas contre les incendies! allégeant d'autant le prix des primes d'assurance.

Le temps ne nous a pas permis de visiter ces différents objets d'intérêt et bien d'autres qui sont à nos yeux des signes et des gages évidents d'une prospérité certaine et constante; mais nous devons ces détails à un ami qui n'a aucun intérêt à nous en imposer, et qui d'ailleurs ne saurait le faire, parce que nous en avons vu assez en passant pour nous convaincre que la Rivière-du-Loup est destinée, dans un avenir prochain, à devenir un centre commercial et industriel extrêmement important au bas de Québec si, surtout comme l'espèrent ses habitants, le chemin de fer du Nouveau-Brunswick vient s'y joindre bientôt avec l'Intercolonial et l'embranchement conduisant au quai, ouvrant par là une voie facile au transport de l'immense quantité de bois qu'il y a encore au sud des comtés de Témiscouata et de Kamouraska, et de ce côté ici de la Rivière St-Jean, sans compter l'élan qui sera donné à la colonisation des terres nouvelles.

Pour terminer cette déjà trop longue esquisse de la Rivière-du-Loup, nous ajouterons quelques lignes tirées de "Notes historiques" qui furent distribuées lors de notre intéressante excursion, notes que nous soupçonnons être dues à la plume de notre ami, M. l'avocat Elzéar Pouliot:

..... "Fraserville ne néglige pas non plus les moyens de récréation et d'amusement. Ainsi la ville s'est donné un pavillon de patineurs où l'hiver on donne des tournois et des mascarades dignes des grandes villes. Un excellent corps de musique fait de l'harmonie deux fois par semaine, sous un kiosque au centre de la ville. M. Jarvis, riche marchand, a fait construire à ses dépens une salle fort spacieuse et bien agencée, où l'on donne de temps à autre une comédie ou un drame, ou bien encore une soirée musicale au profit d'une bonne œuvre..... (L'auteur de ces lignes a omis, par oubli sans doute, de mentionner deux compagnies de jeu de crosse et une association très florissante de Tir à la carabine.)..... La population en 1871 était de 1700 âmes, et en 1893 de plus de 3 500 âmes. Fraserville est donc intéressant à plus d'un titre. Au point de vue topographique, il offre des charmes incontestables: Devant lui, coule le St-Laurent immonse, du sein duquel émergeant la chaîne bleue des Laurentides au nord et en deçà les îles

Blanche, du Pot à l'eau de vie et aux lièvres; en arrière, activité industrielle; au milieu, les chutes et les cascades, des cottages où l'élégance et le confort se disputent la palme, et dans tous ces cottages entourés d'arbres, de jardins de fleurs ou potagers, une population active et contente qui comprend les principes du vrai progrès social et religieux et qui les applique à l'occasion. Fraserville occupe aujourd'hui une superficie de 4,534 arpents et le rôle d'évaluation donne la propriété cotisable à plus de \$430,000....."

On nous apprend à l'instant que le Conseil de l'Instruction Publique a l'intention d'établir à Fraserville, dès cet automne, une école des arts et métiers, en plus la ville fournissant le local et le lumineux. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette détermination; dans un centre aussi peuplé, qui progresse si rapidement et où les maisons industrielles sont en si grand nombre et si importantes, une école des arts et métiers ne pourra qu'être avantageuse, car elle fournirait aux jeunes gens de l'endroit l'heureuse chance d'occuper les premières places dans les différentes manufactures de l'endroit, si même ils ne sont pas appelés à en établir de nouvelles.

Les professions libérales y sont aussi représentées (concours obligatoire de la civilisation moderne) par par trois avocats actuellement résidents, trois médecins et quatre notaires, en attendant ceux de Kamouraska qui y descendront à l'ouverture de la Cour au nouveau chef-lieu.

Il est quatre heures et demi de l'après-midi, et nous devons nous séparer de citoyens qui nous ont si chaleureusement accueillis dans leur ville. Nous nous recheminons vers la station de la Rivière-du-Lois où un train spécial est mis à notre disposition par l'intermédiaire de M. A. R. Macdonald, qui doit lui-même nous reconduire à Québec pour nous faire les honneurs d'une hospitalité la plus cordiale, pour ne pas dire la plus généreuse en nous fournissant sur tout le parcours des rafraîchissements de toutes sortes; à ce point que nous regrettons de quitter le train à Ste Anne, tant la franche gaieté était à l'unisson parmi les excursionnistes; mais, d'un autre côté, nous avions hâte d'être au milieu de notre famille, pour quelques heures au moins, car à 10 heures du soir nous reprisons les chars pour y rencontrer de nouveau nos confrères, le lendemain matin, à Québec.—(A suivre.)

CAUSERIE AGRICOLE

DES LABOURS (Suite).

Conditions générales d'un bon labour à la charrue.—

Au sujet de ce que nous disions dans notre dernière causerie agricole quant à la profondeur à donner aux labours, nos lecteurs liront sans doute avec intérêt ce que disait un ancien et célèbre agronome allemand, M. Albert Thaer. Voici ce que nous empruntons à son principal ouvrage, "La culture rationnelle," publié en 1804:

"On demandera maintenant qu'elle profondeur il faut donner aux sillons de la charrue, la diversité des opinions qu'on a sur ce sujet nous ayant embarrassés dans un labyrinthe de discussions, d'où il parait difficile de trouver un fil pour nous en tirer. Il y a une grande différence entre labourer profondément un sol dont la couche végétale ne se compose que d'une matière homogène jusqu'à une profondeur considérable, et

augmenter une couche de terre plus ou moins superficelle, en y faisant entrer profondément le soc de la charrue, ou d'autres termes, en rendant ses parties constituantes homogènes à une plus grande épaisseur, en les imprégnant de particules fertilisantes, dans toute leur étendue. Tout observateur attentif verra que les sols profonds valent beaucoup mieux que les sols minces. La profondeur à laquelle les racines des plantes pénétreront, lorsqu'elles rencontreront un sol fertile, variera suivant la nature des plantes. Il s'est trouvé des racines qui ont pénétré jusqu'à la profondeur de quinze, vingt et même trente pieds, comme, par exemple, la lucerne et le sainfoin. Le trèfle rouge enfoncera ses racines à la profondeur de près de trois pieds; et plusieurs autres plantes communes pénétreront probablement à une plus grande profondeur, lorsqu'au lieu de rencontrer des obstacles, elles se trouvent dans une terre meuble et fertile. J'ai arraché des carottes longues de deux pieds et demi, et dont la racine restée en terre n'avait probablement pas moins d'un pied. Mais comme la terre est principalement employée à la culture de différentes espèces de grains, elle cesse d'avoir de la valeur, du moins jusqu'au même degré, au-delà de la profondeur où atteignent les racines des céréales.

On peut fréquemment suivre à l'œil nu les racines des graminées, à la profondeur de huit pouces, et à l'aide d'une loupe, on aperçoit aisément que ces racines ont été brisées, et qu'il en est restée des parties dans la terre. J'ai vu moi-même croître sur des pentes de collines du blé dont les racines avaient douze pouces de longueur: mais je crois qu'elles n'auraient pas pénétré si avant dans un terrain plat, quand même il aurait été aussi riche. Le grain, lorsqu'il est semé, est ordinairement placé à deux pouces au-dessous de la surface du sol, et j'ai vu les racines y pénétrer à douze pouces de profondeur. De là on peut conclure que douze pouces forment la profondeur moyenne d'un sol propre à la culture du blé, et admettre comme principe, que les plantes pénétreront à cette profondeur, là où elles trouvent la terre assez meuble et friable. Plus les plantes sont semées druës, plus leurs racines seront disposées à pénétrer avant dans le sol. Toutes les fois qu'on a l'occasion de l'observer, on peut voir les racines des plantes s'élevant l'une l'autre, et poussant leurs plus gros jets dans les endroits où il n'y a ni eau ni air: c'est ce qu'on remarque surtout des plantes qui croissent dans l'eau, où il est plus aisé d'en observer les racines. Quand donc, empêchées par celles qui l'environnent, une plante ne peut étendre ses racines latéralement, elle les fera descendre, pourvu qu'au lieu de rencontrer des obstacles, elle trouve un sol meuble et bien imprégné de matière nutritive. Si, au contraire, les racines rencontrent une substance dure et stérile, elles s'étendront horizontalement de tous côtés, et dans ce cas, lorsque les plantes sont très rapprochées l'une de l'autre, leurs racines forment un tissu épais et noueux, où elles se disputent l'une à l'autre la place et la nourriture, et les plus faibles, quelque avancées qu'elles soient dans leur végétation, le cèdent à celles qui ont plus de vigueur, et languissent ou périssent finalement. Plus un terrain est profond, plus les plantes y peuvent croître druës sans se nuire, et plus sera grand le nombre de celles qui viendront à perfection. Nul observateur attentif ne pourra manquer de reconnaître la grande différence qu'il y a entre un sol profond et un qui ne l'est pas. Cette différence se remarque à des degrés proportionnés, dans des sols de quatre, huit et douze pouces de profondeur, pourvu qu'ils soient également engraisés ou fumés, dans toute leur étendue. S'il était possible de concevoir que chaque grain de blé produit une plante, on devrait pouvoir semer sur une terre qui aurait une couche de sol végétal de huit pouces d'épaisseur deux fois plus dru que sur une autre dont la couche végétale ne serait que de quatre pouces, et en obtenir un récolte double. De cette manière, la valeur d'un sol serait déterminée par le produit de la multiplication et sa surface par sa profondeur. Il ne faut pas pourtant pousser ce principe jusqu'à ce degré d'exactitude, car l'influence de l'atmosphère sera toujours que l'étendue en surface l'emporte sur la profondeur. Mais l'observateur impartial, qui a de l'expérience dans cette matière, ne contestera pas le fait, que la profondeur du sol a une grande influence sur sa valeur. Afin de ne pas dépasser les bornes du vrai, je poserai en principe, que cette valeur est accrue de huit par cent par chaque pouce additionnel de profondeur qu'acquiert le sol, on allant de six à dix pouces, et diminuée dans une égale proportion, de six à trois pouces.

Mais les sols profonds ont de même un autre avantage, en ce qu'ils souffrent moins de la sécheresse et de l'humidité, que ceux où la couche de terre végétale est plus mince. Lorsque le temps est humide, et qu'il tombe beaucoup de pluie, l'eau pénétrera dans un sol meuble imprégné d'engrais, autant que s'é-

tend en profondeur la couche végétale. Un tel sol absorbe une quantité d'humidité proportionnée à son épaisseur, avant d'en laisser retourner à la surface. C'est la raison pourquoi le terrain de jardin, bien cultivé et amené avec la bêche, ne souffre jamais de l'humidité, lors même que la surface de sol plus mince serait comme délayée par l'eau. Un terrain profond retient pendant longtemps l'humidité qu'il a absorbée, et la communique à la surface, lorsqu'elle devient sèche et aride. Et cet avantage n'est pas restreint à l'étendue où atteignent les racines des plantes; ce qui m'en a convaincu, c'est que j'ai observé, que durant un long espace de temps sec, une moisson de grains croissant sur un terrain qui avait été remué à la profondeur de trois pieds, souffrit moins qu'un autre qui croissait sur un terrain qui n'avait que dix-huit pouces de profondeur, bien que l'un et l'autre eussent été préparés et cultivés de la même manière.

Ce n'est pas tout encore: des moissons de grains croissant dans des sols profonds souffrent moins des changements soudains de la température et du temps, parce que les racines pouvant pénétrer plus avant, sont moins sujettes à l'action de ces influences, que si elles étaient plus près de la surface. Pendant de grandes chaleurs et un temps très sec, il est évident que les plantes jouissent de plus d'humidité et de fraîcheur dans des sols épais que dans des sols minces. Enfin, on a remarqué partout que le blé croissant dans des sols profonds est beaucoup moins sujet à être abattu, lors même qu'il est d'une grande venue: cela est dû sans doute au plus grand degré de force que la longueur des racines donnent à la partie inférieure des tiges ou tuyaux, force que le grain croissant dans un sol peu épais ne peut jamais atteindre, parce que les nouveaux jets sortis de plantes qui croissent très près l'une de l'autre, ne trouvent pas assez de nourriture pour devenir vigoureux. Et ce n'est pas aux moissons de grains seulement que la profondeur du sol est avantageuse: elle n'est pas moins favorable à la culture des plantes dont les racines pénètrent plus avant dans la terre, et cherchent leur nourriture au-dessous du niveau occupé par les racines des céréales. C'est la raison pourquoi un sol plus profond que ne l'exige absolument la culture des grains est toujours désirable, comme pouvant devenir plus propice aux légumes à longues racines. Mais si nous voulons qu'un sol atteigne tous ces avantages et les possède permanentement, il est nécessaire qu'il soit labouré, de temps en temps, jusqu'au fond de sa couche végétale, retourné, amené, et soumis partout à l'action vivifiante et bienfaisante de l'atmosphère. A moins de cela, et s'il n'est labouré que superficiellement, il perdra généralement tous les avantages dont nous venons de parler. Une croûte dure se formera immédiatement au-dessous de la spère de l'action de la charrue, et coupera toute communication entre le sol de dessous et l'atmosphère et la couche végétale. L'expérience m'a convaincu qu'il n'est pas nécessaire que ce labourage profond ait lieu chaque année, mais qu'il doit être renouvelé tous les six ou sept ans, particulièrement si, durant cet intervalle, la profondeur donnée aux sillons est variable; car rien ne contribue plus à former la croûte dont nous venons de parler, qu'un labour répété à une égale profondeur. Il paraît que la culture alternative de moissons de blé et autres grains, dont les racines tuberculeuses pénètrent plus avant que les autres, contribue à ameublir la couche inférieure du sol, et à en maintenir la communication avec la couche supérieure. La terre devrait donc être labourée tous les sept ans jusqu'au fond de sa couche de sol végétal; les labourages intermédiaires pourraient être plus ou moins superficiels et variés on approfondir suivant les fins auxquelles on les destine.

Suivant la profondeur à laquelle on exécute les labours, ils prennent les noms de *labour profond*, *labour ordinaire* et *labour léger*.

Le labour profond ou *défoncement* est celui par lequel on ramène à la surface du sol une partie de la couche inférieure qui n'a jamais été cultivée ou qui ne l'a été qu'à de longs intervalles. On donne encore ce même nom aux travaux qui ameublissent la couche inférieure sans la ramener à la surface.

En général, tous les labours augmentent beaucoup la fertilité du sol, mais le labour profond possède les mêmes avantages à un degré beaucoup plus élevé; par ce genre de labour on a un excellent moyen de détruire les plantes les plus vivaces à racines profondes telles que chiendent, les fougères, les chardons, etc.

Par le moyen d'un labour profond, on peut encore améliorer le sol cultivé en le mélangeant avec une partie de la couche inférieure ou simplement sa production.

On ne doit avoir recours au labour de défoncement qu'avec une grande prudence, car il nécessite une certaine avance d'argent et peut, s'il est mal fait, être une occasion de pertes considérables.

Avant de faire un labour de défoncement, il faut savoir reconnaître la nature du sous sol, s'assurer si mélangé avec la couche cultivée il ne la détériorera pas. Afin de calculer les résultats probables de cette amélioration du sol, la prudence veut que l'on fasse préalablement un essai en petit, et c'est sur le résultat obtenu de cet essai que l'on basera ses calculs tout en tenant compte de l'utilité de l'opération. Si la réponse est favorable et qu'on ait les moyens de poursuivre ces travaux, il ne faudra pas tarder à les exécuter, car l'augmentation des récoltes qu'on obtiendra produira une augmentation de richesse que l'on aura tout avantage de recueillir au plus tôt.

Dans les labours de défoncement, le sous-sol ne doit être attaqué qu'avec ménagement et par petite portion à la fois, en se rappelant que quelque soit sa bonne composition, le sous-sol ayant été constamment privé de l'influence des agents atmosphériques et ne contenant aucun suc nutritif, est d'une stérilité souvent très grande.

En général on ne doit ramener à la surface du sol qu'une épaisseur de sous sol proportionnel à la quantité d'engrais que nous pouvons donner au terrain défoncé. Par exemple si l'on ramenait à la surface du sol six pouces de terre neuve, il faudrait donner au terrain une énorme quantité de fumier en privant les autres parties de la terre de la fumure nécessaire, et puis, malgré ces engrais la terre tirée du fond ne serait bonne qu'après sa pénétration complète par l'air et les agents atmosphériques, ce qui ne peut se compléter qu'au bout de deux ou trois ans.

Les meilleurs agriculteurs recommandent de n'enterrer le sous-sol qu'à un ou deux pouces de profondeur à chaque labour de défoncement, ayant soin d'augmenter la fumure et de ne cultiver sur ces terres que les plantes qui s'enfoncent profondément: les carottes, les betteraves, les pommes de terre, etc. L'opération conduite de cette manière augmentera l'épaisseur de la couche végétale et sa puissance productive sans que la mauvaise influence du sol se soit faite sentir. En outre, comme les plantes que nous venons de mentionner exigent de nombreuses cultures superficielles, le sarclage, le renchaussage par exemple, la partie du sous-sol ramenée à la surface se trouve mélangée intimement avec la couche arable.

Après ce premier défoncement qui a reçu des récoltes sarclées, on sème différentes plantes, puis on fait venir des céréales pendant une couple d'années. Quelquefois on fait aussi une prairie, ou du moins un pâturage qui occupera le sol pendant deux ou trois ans.

Après toutes ces cultures, la rotation commencera par des plantes sarclées, et on choisira cette occasion pour faire un second défoncement qui ontamera encore un ou deux pouces du sous sol. De cette manière on pourra donner à la couche végétale une épaisseur de douze, quinze, jusqu'à dix-huit pouces sans de grandes

dépenses, sans même détériorer la couche supérieure; et cette augmentation d'épaisseur dans la couche végétale doublera presque sa puissance productive. Plus tard, à des intervalles de six à sept ans, on continuera toujours à labourer à une grande profondeur, mais sans attaquer la terre neuve du fond.

Ces labours profonds, quoique se faisant dans un sol déjà remué, portent encore le nom de *labour de défoncement*; mais, dans tous les cas, il faudra toujours augmenter la fumure en proportion de la profondeur du labour, comme nous l'avons dit plus haut.—*(A suivre.)*

Age propre au cochon pour faire du lard.

D'ordinaire on a pour habitude de *suranner* les cochons que l'on destine à l'engraissement, dans le but d'obtenir une plus grande pesanteur de l'animal destiné à la boucherie. Avec un peu de calcul on se convaincra que c'est un moyen très dispendieux; car avec le système ordinairement suivi, c'est-à-dire de ne donner que peu de nourriture à l'animal pendant le premier été et à ne lui donner que juste ce qu'il lui faut pour l'empêcher de mourir l'hiver suivant, il arrive que cet animal est d'une affreuse maigreur, et l'on réussit très difficilement à l'amener à un état de graisse convenable à la boucherie lorsqu'il a atteint l'âge de quinze à dix huit mois. Il est bien rare que des cochons de dix-huit mois pèsent plus que 300 livres, et cependant il arrive souvent que des cochons de dix mois atteignent 250 livres, quelquefois même 300 livres. En ne les gardant que huit à dix mois nous sauvons donc la moitié du temps.

Quelques cultivateurs nous diront que ça leur coûte peu de chose pour hiverner leurs cochons. Nous leur répondrons que c'est une erreur, car le peu qui leur a été donné en nourriture pendant l'hiver ne leur a servi à rien, comparativement à la nourriture qu'il faudra leur donner au commencement de l'été pour les mettre en état d'engraisser avec profit; il faut aussi compter pour quelque chose la consommation de l'herbe pendant les premiers six mois de leur âge, ainsi que des résidus de la laiterie et de la cuisine.

Quand les jeunes porcelets sont assez vieux pour être sevrés, soignez-les avec une bonne nourriture jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de neuf à dix mois. Par ce moyen, vous profiterez de la bonne saison d'été, et si vous possédez une bonne race de cochons, que vous les soigniez bien, ils pèseront de 250 à 300 livres chaque.

Le sarclage des prairies.

C'est des prairies naturelles qu'il s'agit, et, en ce qui touche ces prairies, nous avons des habitudes prises dont il n'est point aisé de se dégager. Nous consentons encore à raisonner la culture des champs, mais nous ne voulons rien entendre sur la culture des prés.

Nous ne voyons là que des terres gazonnées, qui doivent nous fournir de l'herbe à perpétuité, et nous nous figurons que l'eau, même l'eau claire, peut suffire la plupart du temps à leurs besoins. Nous avons vu irriguer des prés au printemps pendant que la pluie tombait à verse. Il semble qu'il n'y ait jamais trop d'eau; on ne remarque pas qu'à force d'en abuser, on

arrive à n'obtenir que de l'herbe fade et se réduisant au fanage plus que de raison. On ne se rappelle plus ce que Columelle disait, il y a dix-huit cents ans, à propos des prairies: — "Il y en a de deux espèces, écrivait-il, le pré sec et le pré arrosé. Quand le terrain est gras et fécond, il n'est pas besoin d'un cours d'eau, et l'on regarde le foin qui croît naturellement sur un sol riche comme préférable à celui qu'on obtient par des irrigations répétées." Olivier de Serres disait, lui aussi, que les prairies arrosées donnent l'abondance et que les prairies sèches rendent le foin en parfaite bonté. Eh bien, malgré cela, nous voyons des gens qui ne seraient pas contents si les faucheurs avaient le pied sec au moment de leurs travaux, et qui préfèrent l'eau à l'engrais pour la culture des prés.

Vous n'arriverez pas facilement à leur faire comprendre qu'il y aurait profit à cultiver les prés un peu à la manière des champs, c'est-à-dire à les fumer de temps en temps, à les herser et à les sarcler à la main. Sarcler des prés, mais c'est à faire éclater les gens de rire, parce que la chose, toute raisonnable qu'elle soit, n'est point dans les usages de notre pays.

Eh bien, laissez rire et sarcler les prairies; il ne vous en coûtera guère et vous y gagnerez. Dans le pays de Herve, en Belgique, les cultivateurs ont bien soin de sarcler le gazon de leurs pâturages, d'en arracher les mauvaises herbes, telles que plantain, chardons, pissenlits, berce, brancarsine, etc.

Le pissenlit pousse au sortir de l'hiver, fleurit quand l'herbe principale ne commence qu'à se montrer, répand ses graines bien avant que l'on songe à faucher, se multiplie outre mesure et étouffe le gazon sous ses feuilles larges et étalées. Il y a donc avantage à s'en défaire de bonne heure.

La berce brancarsine, très acceptable comme fourrage quand elle est jeune, devient dure et coriace au moment du fanage des foins. Il y a donc avantage à l'enlever avant qu'elle soit développée; seulement il faut avoir la précaution de mettre des gants, parce qu'en arrachant cette plante par la rosée, elle occasionne des ulcères qui ne sont point dangereux, sans doute, mais qui n'en sont pas moins désagréables. (Cette plante infeste les prés dans les endroits humides et est rangée pour cette raison parmi les plantes nuisibles; on la voit dans le comté de Beauce, notamment à Ste Marie).

L'arrachage des chardons n'est pas à négliger; il peut encore indemniser les sarcleuses. Malheureusement, nous ne pouvons en dire autant ni du plantain, ni du colchique. Quand les cultivateurs apprécieront bien l'utilité du sarclage dans les prairies, ils les exécuteront, et, quand ils les auront exécutés une fois, ils y reviendront tous les ans.

Malheureusement, on ceci, comme dans toute pratique nouvelle, c'est à qui ne sautera pas le fossé le premier.—P. JOIGNEAUX.—*(Gazette du village.)*

Choses et autres.

La culture du blé à Manitoba.—Le Secrétaire du Bureau d'agriculture de la Province de Manitoba estime que la culture du blé dans cette Province couvre une superficie de 250,000 acres et que le rendement est un peu plus de 6,000,000 de minots. On estime que si l'on atteint cette quantité de blé, ce sera la première année dans l'histoire de cette Province qu'elle suffira non seulement à la consommation locale, mais qu'elle aura un

surplus 2,500,000 minots de blé pour l'exportation sur les marchés des pays étrangers.

Le choix d'une carrière.— Le choix d'une carrière est la première question sérieuse qui se présente à l'esprit de l'enfant devenu homme, elle demande pour être résolue toute la sagesse d'une tête blanchie par les années. Beaucoup, non seulement de la prospérité, mais encore de l'avenir, dépend de la solution de ce premier problème. Une carrière bien choisie rend le travail agréable, mais une pour laquelle on n'a ni goût ni capacité est un fardeau que l'on porte toute sa vie.

Tout jeune homme, il est vrai, doit être libre de choisir l'état pour lequel il se sent des dispositions, mais il n'est pas moins vrai que les parents sont naturellement appelés à exercer une influence considérable sur la décision finale. A aucune époque de la vie, les parents n'ont à remplir un devoir aussi grave et aussi difficile et ils doivent le remplir avec la plus grande circonspection. Les conseils qu'ils donneront à leurs enfants ne doivent être uniquement dictés que pour son intérêt et non dans un but intéressé; ils doivent surtout être donnés selon les goûts du jeune homme, quelles que soient les antipathies que les parents peuvent avoir pour la carrière que celui-ci désire embrasser. Ces conseils, en un mot, ne doivent être basés que sur la nature et les aptitudes du sujet.

On dit avec raison que l'enfant est le père de l'homme. C'est en observant avec soin les habitudes de l'enfant, dans l'étude comme dans le jeu, que l'on peut découvrir la nature vraie de ses goûts et de ses facultés. Si un enfant a peu de goût pour les livres mais montre une grande ardeur à tous les travaux de la vie extérieure et se plat à soigner les animaux, il réussira probablement comme fermier. Si l'enfant est adroit de ses mains et s'amuse à fabriquer des jouets de toute nature, il indique certainement des dispositions manuelles qui le feront réussir dans un métier quelconque. Si l'enfant s'exprime d'une façon facile et agréable, s'il montre de bonne heure des dispositions le poussant à échanger ses jouets par d'autres et surtout si ces échanges sont faits d'une façon avantageuse, il n'y a pas le moindre doute sur les dispositions du petit trafiquant; il fera un bon commerçant. Si l'enfant aime les livres et l'étude, il peut alors choisir une des carrières, soi-disant, libérales. Ce choix n'est pas aisé, car nombre de nos étudiants auxquels l'avenir réserve les fruits amers de l'insuccès, généralement appelés fruits secs, auraient peut-être réussi s'ils avaient mieux choisi. Tel qui ferait un très bon médecin peut échouer complètement comme avocat et vice versa.

Le jeune homme qui saisit rapidement la position d'une affaire, dont la pensée est prompte et qui possède la facilité de s'exprimer convenablement, réussira probablement comme avocat; mais si sa nature est plus réservée, si les grands éclats de voix, les gestes dans le vide et le débit de paroles inutiles n'ont aucun attrait pour lui, si au contraire l'étude est sa passion, si son esprit est observateur et si son caractère le porte vers son prochain plutôt pour le soulager que pour l'exploiter, alors qu'il abandonne tout espoir de réussir dans la carrière légale, qu'il se fasse médecin. Si enfin, en sus de toutes les qualités que nous venons d'énumérer le jeune homme possède encore la sagesse de Salomon, la patience de Job, et la douceur insinuante de Moïse jointe à l'habileté financière d'un Gould ou d'un Astor, il pourra après un stage long et pénible devenir un journaliste passable et avoir le droit d'éclairer ses contemporains et de mourir de faim.

L'amour des carrières libérales est la plaie de notre génération actuelle. A notre avis les parents sont plus coupables que les enfants. Il semble que l'artisan et même le cultivateur qui ont réussi à s'élever bien au-dessus de leur point de départ, grâce à une vie de travail et d'abnégation, aient honte de l'existence qu'ils ont menée et veulent pour leurs enfants une carrière qui à leurs yeux est plus élevée alors qu'elle n'apporte que la misère à ceux qui l'embrassent sans goût et sans aptitudes.

Aujourd'hui, personne ne veut plus être ouvrier ou cultivateur; les parents eux-mêmes élèvent leurs enfants dans ces dispositions et les poussent vers les carrières libérales ou le commerce, alors que les statistiques nous démontrent que ces deux branches d'occupation sont encombrées et que quatre-vingt-quinze pour cent de ceux qui aujourd'hui les choisissent, n'y rencontrent que l'insuccès le plus complet. Notre génération s'écarte de plus en plus de tout ce qui paraît une occupation manuelle, et l'ambition de la jeunesse actuelle est de vivre de son esprit, même si pour cela elle doit sacrifier un peu de sa conscience et de sa dignité. Le résultat de cette disposition est de laisser à la disposition des étrangers nos plus belles terres

et nos plus belles industries. Il y a cinquante ans, nos pères ne rougissaient pas de mettre leurs enfants à la charrue ou à l'étable, mais aujourd'hui on veut avoir des messieurs, et comme première excuse on prétend que l'enfant est trop faible pour travailler de ses mains.

Belle excuse; le bureau d'un avocat, le comptoir d'un épicer ou d'un marchand de nouveautés, le guichet d'une banque sont les derniers endroits où un jeune homme enorgé par l'air et la vie des villes retrouvera la vie et la santé. Mettez ce soi-disant invalide derrière la charrue, faites-le travailler à l'étable ou à l'étable, ses nerfs se raffermiront, son sang redeviendra fort et vous en ferez un homme au lieu de cet être insipide qu'on appelle sur ce continent un *dude*.

Nous ne connaissons aucune existence plus belle que celle de l'artisan, ouvrier des villes ou des campagnes. L'ouvrier n'est plus aujourd'hui ce qu'il était dans le passé. L'instruction qu'il peut acquérir facilement décuple sa puissance et lui permet, s'il est sobre, attentif et intelligent, de devenir promptement son maître et d'arriver à la fortune. Les grandes usines, les grands magasins, les banques même de ce continent, sont la possession de gens qui, jeunes, ont tenu un outil en main.

L'ouvrier est libre; il n'est à la merci d'aucun patron et peut aujourd'hui comme demain s'en aller où bon lui semble; sa vie est assurée. Pour nous qui connaissons toute la misère, l'humiliation de la vie d'employé, pour nous qui avons vu nombre de jeunes gens intelligents et bien doués échouer misérablement dans la vie, faute de pouvoir à un moment donné gagner manuellement leur existence, nous dirons à tous les pères de famille: donnez un état à vos enfants, fuyez-en des ouvriers. Par ouvrier, nous entendons celui qui connaît à fond son état, théoriquement et pratiquement, qui a servi un apprentissage aussi long que sérieux et duquel il sort avec tous les éléments qui peuvent faire de lui un maître habile. Le secret de la supériorité des ouvriers européens se trouve et s'explique que par l'apprentissage dur, il est vrai, que les jeunes gens ont à faire; sans ce stage, peut-être douloureux, on ne fait que des manœuvres. Les Américains se sont émus de l'infériorité de la main-d'œuvre dans leur pays, et depuis longtemps déjà ils ont cherché à y remédier; c'est alors qu'ils ont fondé leurs écoles publiques et gratuites du jour et du soir et que, copiant la France, ils viennent de fonder leurs écoles professionnelles. Nous, au Canada, où en sommes-nous? Nous n'avons pas même une bibliothèque publique où un jeune homme puisse lire un livre de science, ou un cours public où un ouvrier puisse apprendre la théorie de son métier.—*Moniteur du Commerce.*

RECETTES

Feuilles de gadelle noire employées comme remèdes.

Le cassis (gadelle noire) est un des arbrisseaux de nos jardins dont l'utilité n'est qu'imparfaitement appréciée. On se contente en général d'employer les fruits à confectionner une liqueur justement estimée pour son bon goût et ses vertus cordiales et stomachiques.

On ne sait pas assez que les feuilles aussi sont un produit très-utile, précieux pour divers usages. Ces feuilles qui ont la même saveur que les fruits, peuvent les remplacer dans la composition de la liqueur dite *cassis*.

De plus, le jus aromatique qu'elles contiennent a des vertus médicinales précieuses. Si on les connaissait, chaque ménage ferait la cueillette des feuilles avec le même soin que celle des fruits.

La feuille de cassis verte, hachée et pilée est excellente pour cicatriser les blessures et en prévenir l'ulcération.—Elle contient un suc astringent et antiseptique qui est plus efficace que l'eau de saturne et que le phénol si elle est sèche, on la fait bouillir dans l'eau, puis on réduit cette décoction et on l'applique au même usage.

Enfin le bouillon de cassis est un remède souverain contre le choléra des poules: si on leur donne ce brouillage lorsqu'elles sont malades, on est assuré de les guérir promptement.—*Journal de Paris.*

Les feuilles de gadelle noire et les maladies des poules.

Voici ce qu'écrivit à ce sujet M. P. Joigneaux dans la *Gazette du village*:

M. Meslin, fils nous écrit du département de l'Eure :

" Je tiens à vous faire connaître mon procédé pour guérir les poules de la maladie ; il ne m'a jamais fait défaut, et toutes les personnes auxquelles je l'ai recommandé, ont toujours bien réussi.

" Je prends une assez grande quantité de feuilles de groseille noir ou cassis (gadelle noire), je les fais bouillir dans de l'eau et je laisse réduire cette eau à moitié ; puis, le matin, je je fais sortir mes poules du poulailler et j'ai soin de mettre à leur disposition un vase rempli d'eau de cassis. Les volailles s'empresent d'y venir boire, et je suis sûr alors qu'elles sont sauvées. Il va sans dire qu'il convient en même temps de nettoyer et d'assainir le poulailler."

Nous laissons à M. Meslin la responsabilité de cette communication, qu'il ne coûte rien d'expérimenter.

Nous ne connaissons pas cette propriété qu'ont les feuilles de gadelle noire ; nous savons seulement qu'on les emploie avec succès pour la guérison des blessures. Lorsqu'elles sont vertes, on les hache comme du persil et on les fait revenir dans l'eau tiède d'abord et on opère ensuite comme avec les feuilles vertes. Ce traitement est efficace contre la purulence et hâte la guérison. On se trouverait donc bien, lorsque l'occasion nous en est donnée, de faire une bonne provision de ces feuilles de gadelle noire.



CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à OTTAWA jusqu'à MIDI, le 28 SEPTEMBRE prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, aller et retour, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du PREMIER JANVIER 1884.

CHEMIN TACHÉ et ST-FRANCOIS-XAVIER DE VIGER, deux fois par semaine ;

LAMARTINE et LA STATION DE L'ISLET, quatre fois par semaine ;

MATANE et STE-ANNE DES MONTS, trois fois par semaine ;

ST-FABIEN et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;

STE-LOUISE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;

STE-LUCE et LA STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions des Contrats projetés seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du soussigné, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes }
Q: 6bec, 13 août 1883. }
20 septembre 1883.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

Avis est par le présent donné que M. LOUIS JOSEPH BÉRUBE, de Ste Anne de la Pocatière, District de Kamouraska, clerc Notaire, a l'intention de se présenter devant la Chambre des Notaires, à sa séance du trois Octobre prochain, qui se tiendra à Montréal, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à 10 heures A. M., pour être examiné sur ses qualifications pour son admission à la pratique du Notariat.

N. PERODEAU, N. P.
Sec. O. N. S. M.

Montréal, 10 septembre 1883.
13 septembre 1883.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour réparation au Quai de la Reine," seront reçues jusqu'à LUNDI le 24 courant, inclusivement, pour

RÉPARER LE QUAÏ DE LA REINE A QUÉBEC,

conformément au devis que l'on pourra voir ou s'adressant à J. Edward Boyd, Cér., I. C., au bureau des Commissaires du Havre Québec, et qui fournira des formules imprimées de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées fournies et être signées de leur main ; sans cela elles ne recevront aucune considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, pour une somme de trois cent cinquante piastres, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, lequel sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire ou si elle néglige de compléter les travaux entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Le département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Département des travaux publics,
Ottawa, 1er septembre 1883.

AVIS

Le délai fixé pour recevoir des soumissions pour les travaux susdits, est par le présent prolongé à JEUDI le 4e jour d'octobre prochain.

Par ordre,

F. H. ENNIS,

Secrétaire.

Département des travaux publics,
Ottawa, 20 septembre 1883.

27 septembre 1883.

PÉPINIÈRE.

DU

VILLAGE DES AULNAIES.

LES FRAISIERS " Sharpless " produisent des fraises d'une grosseur prodigieuse jusqu'à 8 1/2 pouces de tour et de première qualité. Nous avons les témoignages des premiers Horticulteurs du Canada et des Etats-Unis. Ces fraisières sont très productives et résistent au froid le plus rigoureux.

Envoyez moi 50 cts en timbres de postes et je vous expédierai en temps convenable, par la maille, à mes frais, 12 plants " Sharpless, " ou pour \$1, 30 plants, ou pour \$3, 100 plants.

Les commandes devront être faites au plus tôt pour s'assurer des plants forts.

Pour obtenir un bon succès dans la plantation, il faut planter en septembre. Les plants alors reprennent bien et font de bonnes racines à l'automne, et nous pouvons être sûr d'obtenir des fruits l'année suivante.

Enregistrez toute lettre contenant timbre ou argent et mentionnez que vous avez vu l'annonce dans la Gazette des Campagnes.

Les lettres et commandes devront être adressées à

AUGUSTE DUPUIS,

Village des Aulnaies,

Comté de l'Islet

2 Août 1883.